

MANDAT DE RÉSILIATION DE CONTRAT D'ASSURANCE

Conformément à l'article L113-15-2 du Code des assurances, AMV, votre nouvel assureur, doit effectuer pour votre compte les formalités de résiliation de votre contrat auprès de votre assureur actuel.

Afin de nous permettre d'effectuer ces formalités, vous devez en avoir fait expressément la demande. Nous vous remercions donc de **compléter, signer et nous retourner ce document** :

- soit par Internet depuis amv.fr -> Mon Espace AMV -> Vous venez de souscrire et souhaitez compléter votre dossier ?
- soit par courrier à : AMV - 33735 Bordeaux Cedex 9.

Nom de votre assureur/agent/courtier actuel

Adresse

Code Postal Ville

N° de Contrat

Type de contrat (cocher et compléter) :



Marque

Modèle

Immatriculation



Adresse

Code Postal Ville

Je, soussigné(e),

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

confirme souhaiter souscrire un nouveau contrat d'assurance auprès de l'Équité/Generali Bike et autorise AMV à résilier pour mon compte le contrat cité ci-dessus, souscrit auprès de conformément à l'article L113-15-2 du Code des assurances.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai d'un mois, suivant l'envoi par AMV de la notification de résiliation à mon assureur actuel.

Le

Signature

(précédée de la mention «Lu et approuvé»)